



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 15604

### Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés ressenties par les ingénieurs des travaux agricoles dans le cadre de certaines activités. C'est ainsi que, dans le secteur de la protection des végétaux, ces ingénieurs, intégrés depuis plus de quatre ans dans les services extérieurs et à l'administration centrale, subissent de fortes disparités de rémunération par rapport aux autres secteurs (DDAF et DRAF notamment). Ils souhaiteraient savoir quelles mesures sont envisagées par le Gouvernement pour aboutir à une véritable parité de rémunération. Les ingénieurs des travaux agricoles s'étonnent également d'être exclus du champ d'application des mesures du plan Jospin, alors qu'ils assurent un enseignement technique dans les lycées agricoles. Ils demandent à connaître les raisons qui justifient une telle situation.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire interroge le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la rémunération des ingénieurs des travaux agricoles : une revalorisation de la grille indiciaire de ces personnels a été demandée dans le cadre de la préparation du budget pour 1990. L'indice terminal des ingénieurs des travaux, actuellement fixé à 762, pourrait ainsi être porté à 801. Cette mesure nécessite toutefois une modification préalable des textes réglementaires. Les ingénieurs des travaux affectés dans les établissements d'enseignement agricole bénéficieront également de la revalorisation prévue.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jonemann Alain](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15604

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 1989, page 3107